

Montpetit Cultivateur du lieu, et de Genevieve
Sieur. Carrain Joseph Montpetit et
Henriette maraine Marie Desforges qui n'ont su signer
Montpetit

148

Le vingt sept aout mil huit
cent seize par nous soussigne a été baptisee par
B. d. Angelique niece d'hier du legitime mariage de
Angelique Augustin Lalonde Cultivateur du lieu, et
Angelique Ortie. Carrain Etienne Marceau
Lalonde et maraine Elizabeth Lalonde qui n'ont su
signer

149

Le vingt aout mil huit cent seize par nous
soussigne a été baptise Pierre Andre ne d'hier
du legitime mariage de Pierre Andre Jean
Baptiste Andre dit S. Amand Cultivateur du
lieu, et d'Angelique Saisielac dit lefevre.
Carrain Pierre Andre dit S. Amand, et
maraine Genevieve Ranger qui n'ont su
signer. Deux mots rayes nuls. S.

Andre
dit S. Amand
150

Le trentesix aout mil huit cent seize par nous
soussigne a été baptise Currene d'hier du legitime
mariage de Regis Leblanc Cultivateur du lieu,
et d'Joseph Bonay Carrain Amable Migneron
et maraine Marie Annale S. Jean qui n'ont
su signer un mot entre ligne s'raye S.

151

Le deux Septembre mil huit cent seize apres
la publication de trois bans de mariage faite au
prom de nos messes paroissiales par trois
Dimanches consecutifs entre Augustin
Augustin Cuillieries laboureur ouvrier majour de Marie
Lalonde de cette paroisse d'une part, et Therese
Veroneau dite Donnis fille majeure de feu Jean
Baptiste Veroneau Cultivateur, et de Susanne
Montpetit ses pere et mere de cette paroisse d'
autre part, sans qu'il se soit decouvert aucun
empechement au dit mariage, et de l'avis, et
consentement des parents et amis des parties
respectives, Nous soussigne avons reçu leur

28

mutuel consentement de mariage ^{Cinquante deuxieme feuillet}
de Joseph Marie Cuillieries pere de
l'epoux, de Jean Baptiste Veroneau temoin, et de Francois
Veroneau pere de l'epouse, et de Francois Giroux temoin
et de plusieurs autres qui n'ont su signer

Le deux Septembre mil huit cent seize apres la
publication de deux bans de mariage faite au
prom de nos messes paroissiales par deux Dimanches

M. d. Bonnaventure Levae dit Bapaume
Bonnaventure Cultivateur garçon majeur resident en cette
paroisse fils de Bonnaventure Levae Cultivateur
Levae et d'Hyppolite Ranger ses pere et mere de cette
paroisse d'une part, et Marguerite Ranger
Marguerite fille mineure domiciliee en cette paroisse fille
Ranger de Claude Ranger Cultivateur en la paroisse
de Vaudreuil, et de defunte Felicie Sagala dite
Sans-Chagrin ses pere et mere d'autre part,
apres la disparu d'un ban, et celle du quatrieme
degré de parente obtenues de Messier Roux Vicair
General, de Paris et consentement des parents
et amis des parties respectives, Nous
soussigne avons reçu leur mutuel consentement
de mariage, et leur avons donne la benediction
nuptiale en presence de Bonnaventure Levae
pere de l'epoux, et de Joseph Bausette temoin,
de Claude Ranger pere de l'epouse, et de Louis
Daout, et de plusieurs autres qui n'ont su
signer de ce requis

28

Le trois Septembre mil huit cent seize par nous
soussigne a été baptise Marie Therese Josephite
niece d'aujourd'hui du legitime mariage d'Ignace
Faste Cultivateur du lieu, et de Catherine Therese
Carrain Pierre Blettes et maraine Marie Rose
Faste Suckereau dite Langumois qui ont signe avec nous
le pere a declarer ne l'avoient ni mot raye nuls
Marie Rose Suckereau
nee de Blettes

151

Le trois Septembre mil huit cent seize par nous
soussigne a été baptise Marie Therese Josephite
niece d'aujourd'hui du legitime mariage d'Ignace
Faste Cultivateur du lieu, et de Catherine Therese
Carrain Pierre Blettes et maraine Marie Rose
Faste Suckereau dite Langumois qui ont signe avec nous
le pere a declarer ne l'avoient ni mot raye nuls
Marie Rose Suckereau
nee de Blettes